



Radio communautaire de Lévis,  
20 rue Duplessis, Lévis, Québec, Canada. G6V 2L1  
Téléphone : 418-903-1911 Télécopieur : 418-903-1891  
Courriel : [radiocommunautairedelevis@videotron.ca](mailto:radiocommunautairedelevis@videotron.ca)  
Site Internet : <http://cjmdfm.wordpress.com/>  
Groupe Facebook : <http://www.facebook.com/>

Réponse à l'opinion de Mathieu Côté publiée sous le titre « Trop peu, trop tard ! »  
dans les journaux locaux Peuple-Lévis et Le journal de Lévis, semaine du 7 février 2011

Monsieur Côté,

Au sujet de la Radio communautaire de Lévis, vous intitulez votre opinion « Trop peu, trop tard ! » Or, IL N'EST JAMAIS TROP TARD !

Vous écrivez : « En plus, je trouve que le nouveau groupe de relance vit sur un nuage en croyant qu'ils pourront tout rebâtir en l'espace de 6 mois ». Or, vous oubliez que nous pouvons adresser au CRTC une demande de prorogation, c'est-à-dire un délai additionnel. La procédure est courante. Si, en mai prochain, nous concluons en la nécessité d'un délai additionnel, nous inviterons le CRTC à nous accorder un an de plus pour l'entrée en ondes de la station. La Radio communautaire de Lévis n'est pas la seule station de radio à éprouver des difficultés à entrer en ondes après l'obtention d'une licence du CRTC. C'est pourquoi le CRTC offre la possibilité d'une prorogation, une deuxième chance, avant d'annuler une licence. Vous semblez, monsieur Côté, beaucoup moins flexible que le CRTC et prêt à jeter cette licence obtenue au nom de la population de Lévis du revers de la main.

D'une part, vous écrivez que « l'enjeu n'en vaut pas la chandelle » compte tenu de la situation délicate (finances, technique, crédibilité) dans laquelle se retrouve la Radio communautaire de Lévis et, d'autre part, qu'il « serait souhaitable de repartir à neuf sur de nouvelles bases. » Si l'enjeu n'en vaut pas la chandelle aujourd'hui, pourquoi en serait-il autrement demain ? Le projet demeurerait le même : doter Lévis d'une radio communautaire. Et les enjeux seraient les mêmes. Les difficultés actuelles ne changent en rien les enjeux d'un tel projet. Qui plus est, ces difficultés sont aisément surmontables. C'est face à l'adversité qu'il faut faire preuve de détermination et de courage.

Vous écrivez : « Je n'ai pas envie que le 5 \$ de ma carte de membre et le financement que j'y mettrai servent à effacer les dettes du passé et financer une chicane juridique pour intérêts personnels au détriment des intérêts collectifs ». Vous êtes très mal informé. Parlons d'abord de la responsabilité à assumer face aux dettes de la Radio communautaire de Lévis. Notre administration a pris l'engagement d'honorer le paiement des dettes de l'ancienne administration par devoir envers les créanciers. Vous, vous proposez de ne pas payer ces dettes et de lancer un nouveau projet. Ainsi, vous faites preuve d'un manque de respect flagrant face aux créanciers de la station. Nous sommes loin du comportement responsable d'un administrateur au sens même de la loi. Il faut faire face à la musique et non pas se boucher les oreilles. Les créanciers de la station ne méritent pas que nous les laissions tomber.

Sachez que le paiement des dettes de la station ne se fera pas avec les contributions des membres, mais avec la vente de la publicité, et ce, sur une période suffisamment longue pour ne pas nuire aux opérations de la station. Et cette pratique n'est pas nouvelle car la plupart des stations de radio entrent en ondes avec des dettes, des prêts à rembourser, avec les profits de la vente de publicité.

Sur le plan juridique, il y a eu des échanges de mises en demeure avec l'ancienne administration. Ces mises en demeure n'ont entraîné aucune dépense pour la Radio communautaire de Lévis. Et sachant que l'ancienne administration demeure insolvable, nous ne nous lancerons pas dans des poursuites au civil contre elle. Enfin, si l'ancienne administration a commis des malversations financières sur le plan criminel, il revient à la Police de Lévis d'évaluer le dossier et, le cas échéant, de le soumettre à un procureur. Cette démarche n'implique en aucun temps des dépenses pour la Radio communautaire de Lévis et ses membres.

En terminant, votre opinion témoigne clairement de votre désir de ne pas vous impliquer dans la relance de la Radio communautaire de Lévis. Nous en prenons acte. Dommage puisque vous vous présentez « comme un citoyen de Lévis, impliqué dans son milieu et passionné de médias ». Heureusement, nous sommes plus nombreux à vouloir nous impliquer pour défendre les intérêts collectifs de la population de Lévis dans ce projet de radio communautaire.

Serge-André Guay, président  
Conseil d'administration provisoire  
Radio communautaire de Lévis